

EN ROUTE POUR LE



LE JOURNAL DE SUD EDUCATION DES PYRENEES ORIENTALES

NI SURPRIS, NI DÉÇUS MAIS EN COLÈRE ! Rapport Pochard sur la condition du métier d'enseignant

La commission sur l'évolution du métier d'enseignant, mise en place par le gouvernement, a rendu public son rapport le lundi 4 février. Dès septembre, la Fédération SUD Education a refusé de participer aux auditions syndicales dans le contexte de la politique actuelle de casse de l'Éducation nationale alors que les grandes lignes que retiendra le gouvernement sont déjà dans le rapport Darcos (mars 2007) et dans la lettre de rentrée aux éducateurs de N. Sarkozy.

Le 10 décembre, lors la présentation du rapport d'étape aux organisations syndicales, nous avons exprimé de vives inquiétudes sur les pistes préconisées. Celles-ci sont maintenant confirmées.

Recul du cadre national des enseignements, mise en concurrence des établissements.

Derrière l'autonomie pédagogique avec 10% de la dotation en heures d'enseignement à la disposition des établissements, la remise en cause des règles nationales pour les dédoublements, se profile clairement la fin des horaires nationaux, surtout en cette période de baisse drastique des dotations des

Dispensé de timbrage

PERPIGNAN CTC

PRESSE
DISTRIBUÉE PAR
LA POSTE



SUD éducation 66 - 28 rue Henry Bataille - 66000 Perpignan

Sommaire

Rapport Pochard.....	1-2
La casse du statut commence par la formation initiale.....	3
Justice pour Yann et Pierre !.....	4-5
Répression anti-syndicale	6
« Prends le pouvoir, note tes profs ! »	7
Un doigt dans Base élèves... et c'est l'engrenage.....	8
Emplois Vie Scolaire... Quel avenir pour les CAE et les CAV ?.....	9
Deux heures de soutien pas si anodines... ..	10
Évaluations CE1-CM2: un pas de plus vers la mise en concurrence des écoles	11
Violence, école et société	12
La semaine école - entreprise : le MEDEF toujours en quête de jeunes proies.....	13-14
Bling boum.....	14
« Casse-toi alors, pauvre con ! »	15
SUD : l'ennemi.....	16

établissements. Cela va de pair avec la mise en concurrence sur projet des établissements : des « établissements comptables de leurs résultats » et évalués publiquement, le tout dans le contexte de la disparition de la carte scolaire.

Renforcement des pouvoirs du chef d'établissement.

Il aurait une « marge d'appréciation » pour fixer les « modalités locales du travail », « un lien contractuel » s'établirait entre l'établissement et l'enseignant. C'est la voie de la caporalisation des enseignants et du travail en équipe avec à la clé une inévitable évaluation-notation à l'appréciation du chef d'établissement qui agirait de plus en plus en patron.

Annualisation du temps de travail, augmentation des obligations de service, bivalence.

La définition hebdomadaire du temps de travail céderait la place à une définition annualisée de 648 heures de cours auxquelles il faudrait ajouter des activités comme « l'accompagnement de l'élève » ou l'aide à son orientation et des activités « modulables » pour les volontaires et rémunérées en heures supplémentaires. La bivalence est proposée en 6/5eme. Alors que le temps de travail des enseignants est évalué à plus de 40 heures hebdomadaires par les études du ministère, ces mesures visent à augmenter encore la charge et les horaires de travail. La proposition de bivalence aidera comme le souhaite le gouvernement à généraliser cette polyvalence à des fins budgétaires.

Recrutements et carrières.

Toute augmentation générale des salaires est exclue, alors que la commission a reconnu la perte du pouvoir d'achat des enseignants et la réalité du problème salarial. Augmentation de début de carrière et primes sont évoquées mais toujours avec une contrepartie en temps de présence supplémentaire ! Cette nouvelle version du « travailler plus pour gagner plus » est

inacceptable !

En ce qui concerne les recrutements, le ministère va devoir préciser ses intentions sur la « simplification » envisagée et la création de « masters d'enseignement » dont on ne sait s'ils précèderaient les concours ou les remplaceraient. Seule piste positive : un pré-recrutement où les étudiants seraient payés, mais on peut douter que le ministre le reprenne.

Pour nous ces choix sont inacceptables : ils aggravent les conditions de travail, mettent en place une gestion managériale et aboutiront inévitablement à un accès plus inégalitaire à l'École par une concurrence accrue entre établissements.

« un projet de régression inadmissible pour les élèves, les parents et les personnels. »

Les propositions « Pochard » sont à replacer dans le cadre du projet de 80 000 suppressions de postes en 4 ans ! Pour y parvenir, une nouvelle « contre réforme » de l'enseignement est indispensable : elle a commencé par la suppression du samedi matin en primaire, la suppression du BEP et d'une année d'étude dans l'enseignement professionnel et va se poursuivre en collège et en lycée.

Ainsi se dessine un projet de régression inadmissible pour les élèves, les parents et les personnels.

Pour SUD Education, l'heure est à la mobilisation et à l'action !

Fédération Sud Éducation

LA CASSE DU STATUT COMMENCE PAR LA FORMATION INITIALE

Trois documents récents (1) laissent percevoir quelles sont les orientations possibles du gouvernement quant à la disparition des statuts. Il n'y a aucune mention des élèves : ce qui importe pour les auteurs de ces trois documents, c'est de proposer des solutions radicales de transformation du système, dans le cadre affirmé d'une harmonisation européenne. L'objectif avoué : développer la concurrence.

Première étape : la formation

Création d'un master professionnel « *métiers de l'Education et de l'Enseignement* » au sein des universités, dont la 5ème année verrait les stagiaires (pardon, les étudiants) travailler à mi-temps pendant toute l'année scolaire dans les établissements scolaires, pour le plus grand bénéfice des finances de l'Etat. Il y aurait évidemment une sélection à l'entrée en master (les directeurs d'IUFM proposent même une double sélection, à l'entrée en master 1 puis à l'entrée en master 2, histoire de bien développer le bachotage).

Deuxième étape : le recrutement.

A minima, ils proposent d'alléger les concours, de créer des CAPES bivalents, voire polyvalents (suite logique du Master des métiers de l'enseignement !), de régionaliser les concours du 2nd Degré.

Mais c'est insuffisant pour eux ; le rapport Pochard est explicite : on pourrait se passer de tout concours et se contenter de l'établissement d'une liste d'enseignants à recruter par l'instance locale (Rectorat, IA, BEC, circonscription du 1er degré, ce n'est pas très précis) parmi les titulaires du master, correspondant aux besoins (enfin, leurs besoins !). Ou même troisième hypothèse, la possibilité que les titulaires du master fassent acte de candidature auprès des établissements, circonscriptions, etc., et passent un entretien d'embauche (auprès du DRH ?). Il faudrait cependant, ajoute Pochard sans rire, fixer des règles nationales.

L'ouverture à la concurrence s'accroît puisque les ressortissants de l'UE titulaires d'un master pourront postuler aux postes d'enseignants en France.

Dans aucun de ces rapports, le mot fonctionnaire d'Etat n'apparaît : sous quelles formes seront recrutés les futurs collègues ? Probablement en

CDI pour respecter l'harmonisation européenne.

Troisième étape : pas de formation, pas de statut

Mais ce n'est pas assez, et le rapport propose aussi le recrutement de « professeurs associés », recrutés pour une durée limitée, éventuellement à temps partiel, et sans aucune condition de diplôme. Le développement de la précarité, il est vrai que le Ministère le connaît déjà.

Le rapport Pochard préconise la promotion de jeunes issus des zones difficiles où les enseignants ne veulent pas rester, par l'attribution de bourses après la troisième (« *On renforcerait ainsi le vivier d'enseignants issu de la promotion sociale et dont on peut espérer qu'ils constitueraient une population plus stable dans les académies fuies aujourd'hui par les néo-titulaires.* ») Belle perspective pour les jeunes des ghettos de s'y voir confiner dans le rôle de grands frères pompiers.

Même si le recrutement par concours est imparfait, il permet un traitement égal des candidats et garantit l'accès à la fonction publique.

SUD Éducation, dans l'unité, appellera les personnels à se mobiliser devant toute remise en cause des statuts.

*Fédération SUD Éducation
Commission Formation Initiale et Continue des
Personnels*

(1) Il s'agit du rapport Pochard de janvier 2008 (chapitre II.3, *comment recruter et former les enseignants*) (http://media.education.gouv.fr/file/Commission_Pochard/18/8/livre_vert_23188.pdf), du rapport Geoffroy d'octobre 2007 sur *l'intégration des IUFM au sein des universités* (http://lesrapports.ladocumentationfrancaise.fr/cgi-bin/brp/telestats.cgi?brp_ref=084000037&brp_file=0000.pdf), et du texte de la Conférence des Directeurs d'IUFM de novembre 2007 intitulé *certification, formation, recrutement pour les métiers de l'enseignement* (<http://www.paris.amue.fr/Telecharger/Cdiufm/CONTRIBUTION-CERTIFICATION-NOV-2007.pdf>)

LA RÉPRESSION EST UNE PARTIE DE LA NORMALITÉ DE CE MONDE

Par Francis Maury

La contestation et la grève demeurent aujourd'hui encore des moyens de lutte reconnus et légaux, même si certains désireraient les voir privés de tout contenu, sinon totalement abolis...

La lutte contre la LRU et les divers mouvements d'occupation, un peu partout dans l'hexagone, et notamment à **Perpignan**, ont montré une grande détermination et une grande maturité.

Les adversaires de cette lutte, et ils sont nombreux, ont montré tout au long du conflit le peu de cas qu'ils font d'une simple attitude « démocratique », eux qui ne se privent jamais de parler au nom de cette même « démocratie »...

Une importante partie de la communauté « universitaire », sur Perpignan notamment, a joué le pourrissement du conflit quasiment dès son origine... Malgré les votes successifs et majoritaires en faveur du blocage de la fac, les manœuvres n'ont jamais cessé, manœuvres qui tendaient à discréditer le mouvement et ses **militants les plus en vue !** Les responsables de l'Université ne reculèrent devant rien allant même jusqu'à entretenir un climat d'affrontement au besoin en permettant aux anti-grévistes de disposer, tout au long du conflit, d'un amphi – l'Amphi 3 – situé à quelques mètres de l'Amphi 4, tenu par les grévistes...

Aujourd'hui le président de l'U.P.V.D. et une partie des enseignants opposés au mouvement de grève, ont assigné en « justice » deux camarades étudiants, militants de la **Coordination des Groupes Anarchistes**, du syndicat **SUD Etudiant**, et pour l'un d'entre eux de l'organisation **Maulets**, aux fallacieux motifs de « dégradations ; vol ; menaces de mort... ». Ce sont ces mêmes enseignants qui se sont

illustrés, sans ambiguïté aucune, par des attitudes provocatrices voire violentes. Des attitudes manquant totalement de « mesure » d'autant qu'elles émanaient d'individus ayant la tâche d'instruire, de guider, d'encadrer, d'aider mais jamais, au grand jamais, d'insulter, de provoquer, de frapper, etc...

Sur la base des plaintes déposées par les instances de l'Université et par ces enseignants,

mercredi 19 décembre au petit matin **Yann** et **Pierre**, ont été arrêtés à leur domicile. La police a procédé à une perquisition à leur domicile et à la saisie de leurs ordinateurs. Nos deux camarades font les

JUSTICE POUR YANN ET PIERRE !

frais de la volonté du pouvoir de discréditer et criminaliser partout la lutte contre la LRU qui agite les universités depuis le mois d'octobre. A l'issue d'une **garde à vue de 48 heures**, auxquelles il faut ajouter 7 heures d'enfermement au tribunal, aucune des charges initiales n'a été retenue contre eux. Des plaintes nominatives d'outrages ont été déposées par des enseignants à l'encontre de **Pierre** et **Yann**. Uniquement à partir de ces accusations, ils sont placés **sous contrôle judiciaire**:

- il leur est interdit de sortir des limites territoriales : le département des Pyrénées-Orientales,
- il leur est interdit de se rendre à l'Université de Perpignan, sur le campus universitaire, au restaurant universitaire,
- ils doivent s'abstenir de tout contact entre eux, mais aussi avec l'ensemble du personnel de l'Université...

Alors qu'il y a **présomption d'innocence**, ce type de contrôle tend à accréditer la thèse inepte que **Yann** et **Pierre** sont de dangereux individus, et qu'ils sont coupables avant même d'avoir été

jugés ! **Pierre** et **Yann** n'ont reconnu aucun des actes, aucune des déclarations, aucune des charges qui leur étaient imputés !

Un des effets de ces mesures iniques **revient à interdire à nos camarades d'aller à la fac et donc de poursuivre leurs études**. C'est démentiel dès lors que les « plaignants » déclaraient n'agir qu'en vertu de la seule « liberté pour tous de suivre les cours... » Nous dénonçons ces pratiques qui font encore monter d'un cran la répression sur les mouvements étudiants. Nous dénonçons ces mesures d'acharnement qui ont pour but de les faire rentrer dans le rang.

- Nous réclamons l'annulation du contrôle judiciaire infondé auquel Yann et Pierre sont soumis.

- Nous dénonçons par avance toute tentative de monter artificiellement des poursuites contre eux.

- Nous réclamons l'arrêt de la procédure à l'encontre de Pierre et Yann

- Nous appelons l'ensemble des acteurs des luttes étudiantes et plus largement du mouvement social à se solidariser et à réagir à ces tentatives de criminalisation des luttes.

Le 4 mars Yann et Pierre, passaient devant le juge d'instruction pour être entendus.

Pour les soutenir et pour plus d'informations :
comite_justice@yahoo.fr
<http://www.comite-justice.c.la>

http://www.c-g-a.org/download/tracts/CGA-2007/Petition_-_Justice_Pour_Pierre_et_Yann.pdf

Quelques pistes de réflexion inspirées des trop nombreuses mises en examen qui caractérisent la judiciarisation des acteurs de mouvements sociaux.

La répression est une partie de la normalité de ce monde. Elle est le lot ordinaire de tout mouvement social ; on entend si souvent ainsi les proches d'un inculpé : « C'est ahurissant, on n'a jamais vu une telle intensité de répression ! » ; on explique comme on peut : « La spécificité du cas, du contexte, de la personnalité, etc... »

Que le code pénal soit partie de l'arsenal des

dominants, n'en doutons plus !

Qu'au motif de maintien de l'ordre public, les libertés de manifestation, d'expression de la colère et même de justes réponses à certaines provocations policières ou politiques soient bafouées, nous le constatons souvent !

La répression ne se limite pas à la matraque ; ces procédures judiciaires incessantes et répétées contre des manifestants, des syndicalistes, des militants assignent petit à petit à résidence la notion même de liberté d'expression ; notre capacité de rébellion s'en trouve complètement marginalisée, anormalisée, répréhensible ! Dispositifs psychologiques et matériels prépondérants nous contraignent au quotidien.

Les révoltes individuelles ou collectives s'inscriront toujours dans la continuité des luttes ; des riches plus riches et des pauvres plus pauvres, un pouvoir d'achat en récession, des franchises médicales, des frais d'inscriptions universitaires en hausse (et en constante augmentation), un code du travail de moins en moins protecteur... Les « laissés pour compte » sont de plus en plus nombreux.

Lutter pour conserver ou améliorer les acquis sociaux n'est pas un combat ancien ou 'périmé' ; ces droits sont très récents et la manipulation principale d'un libéralisme décomplexé est d'essayer de les faire ressentir comme démodés, dépassés, obsolètes...

Lutter pour s'opposer à la mise en place de mécanismes politiques et sociaux iniques n'est pas un combat ancien ou « périmé » ; d'autant plus quand les notions de consultations et négociations préalables sont dénuées de toute sincérité.

Pierre et Yann en sont des victimes actuelles. Les soutenir, c'est soutenir le combat qu'ils mènent, que d'autres mènent encore ou mèneront bientôt.

Pierre et Yann sont surtout les victimes de l'isolement d'une lutte qui aurait pourtant du fédérer bien au-delà des seuls étudiants. ■

LA JUSTICE ACCOMPAGNE LA RÉPRESSION !

En 2003 nous manifestions au péage de Perpignan nord et à Narbonne aux côtés des camarades des ASF contre quatre licenciements abusifs.

Des dirigeants syndicaux sont toujours mis en examen pour l'action au péage. Pour le rassemblement à Narbonne, la sentence est tombée ! Cinq syndicalistes sont condamnés, au-delà de ce que demandait le procureur, à des peines de prison avec sursis et 25000 euro d'amende.

Nous continuons à assurer nos camarades de notre solidarité et dénonçons cette parodie de justice au service du patronat.

Michel Benkemoun

REPRESSON ANTI-SYNDICALE A FRANCE TELECOM ! REAGISSONS !

Quatre Délégué-es Syndicaux de SUD ptt (Virginie de Perpignan, Jeannine d'Albi, Jean-Claude d'Angoulême et Benoit de Poitiers) sont traîné-es en conseil de discipline pour une action de solidarité, dans le cadre de leur mandat, avec les agents du site d'Alès supprimé.

Pour les soutenir nous vous appelons à un rassemblement de soutien le samedi 5 avril à 14 heures devant les Galeries Lafayette de Perpignan et vous invitons à signer et à faire signer autour de vous la pétition papier et en ligne contre la répression anti-syndicale à France-Telecom : <http://www.sudptt.fr/ralp/>

France Télécom, en dépit de résultats record, continue encore et toujours sa politique destructrice d'emplois : 22000 emplois supprimés en 2 ans et demi. Elle a décidé de s'attaquer durement aux militant-es qui s'opposent à cette politique.

Alors que depuis plusieurs mois les collègues d'Alès se battaient pour le maintien de leur emploi sur place, un rassemblement pour rendre hommage à leur lutte a été organisé le jour où les collègues devaient prendre leur poste sur Nîmes. 80 personnes de différents sites s'y sont rendues. La direction en a choisi arbitrairement quatre pour régler ses comptes.

Face à la convergence des luttes, France Télécom frappe. Ce n'est pas un hasard. France Télécom n'hésite pas à pratiquer l'entrave à l'exercice du droit syndical envers les militants syndicaux qui organisent et soutiennent la lutte aux côtés des personnels, contre les projets de restructurations,

de casse des services, des sites, et des emplois. Il s'agit pour France Télécom de réprimer la moindre contestation ou résistance.

France Télécom les accuse d'avoir occupé une demi-journée l'agence d'Alès, « occupation » par 80 personnes, qui s'est passée sans aucun heurt et sans la moindre dégradation, cela ne restera pas sans réaction.

Mais France Télécom accuse aussi les 3 fonctionnaires « de troubles sur la voie publique ». Qu'une société privée s'arroge des pouvoirs réservés au préfet et se permette de poursuivre pour les juger ces fonctionnaires alors que cela ne peut être que du ressort de la justice nationale est une dérive libérale qu'aucun citoyen ne doit laisser passer sans réagir.

Dans le même temps, sont convoqués 16 conseils de discipline pour des militant-es corses du STC et de la CGC, mis en cause pour des actions lors du conflit de l'été dernier, conflit qui, lui, a permis de maintenir des emplois que la direction voulait supprimer.

Ces faits sont graves, ils s'ajoutent à une multiplicité d'agressions qui font système : tout cela doit cesser ! Il faut une réaction unitaire contre la répression anti-syndicale.

Solidaires 66

« PRENDS LE POUVOIR, NOTE TES PROFS ! »

Non, ce n'est pas le titre d'un nouveau jeu vidéo en ligne !

Par Francis Maury

Créé le 30 janvier, « note2be.com » est un site Internet permettant de noter les enseignants ; suite de la préconisation du rapport Attali sur l'évaluation des fonctionnaires par les usagers, c'est du moins un argument avancé par Stéphane Cola, un chef d'entreprise de 36 ans. Celui-ci figurait sur la liste UMP aux municipales conduites par Pierre Lellouche, dont il était aussi le directeur de campagne, dans le VIII^{ème} arrondissement de Paris, avant de démissionner le 14 février devant le tollé déclenché par son site.

Des enseignants cités sur le site ont même créé, en signe de protestation, un blog de « résistance », intitulé « contrenote2be.com ».

L'intégralité des syndicats d'enseignants a dénoncé ce site qui cite prénom et nom des enseignants, ainsi que discipline et établissement d'exercice.

De son côté, le ministre de l'Education Xavier Darcos a « condamné avec fermeté l'ouverture de tels sites ».

Le tribunal des référés a ordonné lundi 3 mars la suspension de toute donnée nominative sur le site « note2be.com », qui propose aux élèves de noter leurs profs nommément.

Le tribunal a enjoint la société éditrice « de suspendre sur le site www.note2be.com l'utilisation de données nominatives d'enseignants aux fins de leur notation et leur traitement, ainsi

que leur affichage sur les pages du site », y compris le forum de discussion.

Ce site Internet avait provoqué une levée de bouclier dans la communauté éducative.

Trois questions de fond centrales : la protection de la vie privée ; la garantie statutaire des enseignants d'être notés de manière contradictoire et par leur hiérarchie ; la liberté d'expression.

Dans l'assignation, « le retrait du site de toute mention à caractère nominatif » était demandé car « la conception et l'exploitation de ce site sont générateurs d'un trouble manifestement illicite ».

De même, « aucune disposition de la loi n'autorise à constituer un fichier nominatif de personnes cibles d'appréciations quelles qu'elles soient », invoquant une infraction à la loi informatique et libertés.

Saisie de 17 plaintes, la CNIL a confirmé le caractère « illégitime au regard de la loi » du site le 6 mars.

Juste une réflexion... Si la justice accordait ce droit (ce qu'elle ne fera certainement pas, même en appel), la réciprocité autoriserait de facto les enseignants à mettre en ligne une évaluation de leurs élèves, nominativement bien sûr !

Peut-être a-t-on oublié l'atteinte à la vie privée ? ■

Note2be censuré...

A la suite de l'ordonnance de référé rendue le 3 mars 2008 par le Tribunal de Grande Instance de Paris, Note2be a cessé de collecter, traiter et publier les noms des professeurs sur son site.

le TGI de Paris a également sanctionné Note2be par une obligation de modération du forum « a priori », ce qui revient à le censurer complètement compte tenu du très grand nombre de sujets postés, et de l'impossibilité de tous les examiner avant leur publication.

Cette décision remet en cause le fonctionnement même de tous les forums de discussion, blogs et sites communautaires où les internautes pouvaient s'exprimer librement sur le net français.

La société Note2be a fait appel de la décision du 3 mars.

Les événements récents ont quelque peu retardé la mise en ligne de la version 2.0 de Note2be.com, mais nous ne manquerons pas de vous informer de notre retour.

En attendant, vous pouvez nous adresser un message de soutien en cliquant sur ce lien.

Stéphane Cola

Anne-François de Lastic



Professeur	Matière(s)	Votes	Moyenne	Note	Envoi
Lycee général et technologique de Lorgues	Physique - Chimie	18	19.84	★	✉
Lycee général et technologique privé Notre Dame - Saint Joseph	Espagnol	15	19.84	★	✉
Collège Le Cèdre	Mathématiques			★	✉
Lycee polyvalent Les Iris	Mathématiques			★	✉
Collège Jean Baptiste Reillerin	Mathématiques			★	✉
Lycee général et technologique privé Notre Dame - Saint Joseph	Physique - Chimie	6	19.47	★	✉
Lycee général et technologique Rousseau	Mathématiques	6	19.45	★	✉
Collège Jean Baptiste Reillerin	Histoire / Géographie / Education Civique	7	19.26	★	✉

Sur leur site, les créateurs de « note2be » s'estiment victimes de « censure »...

UN DOIGT DANS BASE ÉLÈVES... ET C'EST L'ENGRENAGE

Par la Ligue des droits de l'Homme – Section de Toulon

Un document diffusé dans le département de l'Indre confirme — s'il en était besoin — que, une fois base élèves mis en place, cette machine à fichier les enfants ne pourra que se développer.

Le 17 décembre 2007, Christian Arnaud, Inspecteur d'académie, Directeur des services départementaux de l'Education nationale de l'Indre, écrivait à ses directrices et directeurs d'écoles maternelles, élémentaires et primaires publiques.

Après s'être félicité de l'introduction avec succès de base élèves 1^{er} degré dans son département, il annonçait la suite.

« Cette année, Base élèves premier degré est entrée dans sa phase de pleine exploitation :

Dans l'Indre, 90% des écoles ont pu procéder à la validation des effectifs constatés puis à celle des prévisions 2008/2009. A ce jour, tous les élèves du département sont saisis dans la base et chacun bénéficie maintenant d'un outil performant de gestion de l'école.

Du côté de l'administration, les engagements ont été tenus :

Au niveau départemental, suppression de l'enquête numéro 19, au niveau national, suppression des champs relatifs à la nationalité. Pour autant l'investissement de l'ensemble des acteurs : directeurs, services de l'inspection académique, équipes de circonscription, mairies doit rester entier. De nouveaux champs sont apparus : PPRE, compétences du socle commun,

etc. Des prélèvements de données, générées par la base, permettront des analyses plus fines du profil des écoles, intégrant notamment les catégories socio-professionnelles (cf. « Fiche école », prochainement disponible dans BE1D).

Ces analyses, en allant au plus près de la réalité de chaque école, faciliteront la mise en place de réponses pédagogiques adaptées aux différentes situations, dans un objectif d'amélioration des résultats des élèves. A charge maintenant pour les utilisateurs de saisir toutes les données nécessaires pour bénéficier de l'ensemble des potentialités du logiciel. »

Vous avez bien lu : « de nouveaux champs sont apparus », « prélèvements de données », « catégories socio-professionnelles »...

Pour arrêter la machine à fichier les enfants, avant qu'il ne soit trop tard, signez :

la **pétition du Correso** qui réclame la suppression de base élèves :
<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2480>
la **pétition de la LDH** qui demande une "remise à plat" de l'ensemble des dispositifs de fichage des enfants :
<http://www.ldh-toulon.net/spip.php?article2484>



EMPLOIS VIE SCOLAIRE...

QUEL AVENIR POUR LES CAE ET LES CAV ?

D'après le numéro spécial EVS de sud éducation Calvados

En règle générale, les Emplois Vie Scolaire sont très majoritairement des personnels satisfaits du travail accompli, de l'accueil qui leur est réservé dans la plupart des écoles.

Parfois, pourtant, il semble que des enseignants fassent preuve d'une indifférence qui touche au mépris à leur égard. Que dire quand une personne est obligée de faire plusieurs kilomètres tous les midis pour aller manger parce que personne n'a eu l'idée de lui proposer de bénéficier du four micro-ondes de la salle des maîtres et de s'asseoir à la même table que les enseignants ? Un peu de convivialité et la vie quotidienne se trouverait transformée !

Il arrive aussi que les EVS assurent des missions qui ne sont pas de leur ressort : faire les photocopies des enseignants, jouer systématiquement les « dames pipi », et, plus grave car totalement illégal, surveiller seuls les récréations ...

Cependant, beaucoup d'entre eux souhaiteraient être embauchés définitivement d'autant que l'utilité de leurs missions ne fait aucun doute, par exemple lorsqu'il s'agit d'aider à l'intégration d'enfants handicapés.

Et au mois de juin ?

Rien de nouveau pour le moment. Tous les contrats (CAV ou CAE) prennent fin en juin 2008. Pourtant les missions qui leur sont confiées seront toujours à remplir, les enfants handicapés seront toujours là et il faudra bien trouver une solution pour eux. SUD Education réclame la titularisation des personnes en place (avec un statut de fonctionnaire). Mais c'est une grande bataille contre la politique antisociale de ce gouvernement.

Prime de retour à l'emploi : du nouveau !

Si vous n'avez pas perçu la prime de retour à l'emploi parce que vous avez été embauché(e) avant le 1er octobre 2006 et que vous avez eu un renouvellement de votre contrat après le 1er

octobre 2006 AVEC UNE MODIFICATION depuis (horaires différents, lieu d'exercice différent ou missions différentes par exemple), vous pourriez éventuellement prétendre au paiement de la prime de retour à l'emploi (1000), selon la lettre-circulaire 2007 du 31/10/07 n 153. Auquel cas, faites-en la demande auprès de l'organisme (CAF pour les RMI et API ou ASSEDIC pour les ASS) en faisant référence à cette lettre-circulaire et en apportant la preuve de la modification.

Validation des Acquis d'Expérience

A la fin de votre contrat, l'Education Nationale ne pourra pas vous délivrer de Validation des Acquis d'Expérience, car votre contrat ne dure malheureusement que deux ans. Par contre, elle doit vous fournir une attestation de compétences qui peut être un élément pour l'accès à la VAE. Par exemple, si vous souhaitez obtenir de cette façon le CAP petite enfance, le fait de vous être occupé(e) pendant plusieurs mois d'enfants peut compter, si par ailleurs vous avez déjà travaillé en crèche. Il vous faudra donc être extrêmement attentif-ve à la façon dont cette attestation sera formulée pour que vous puissiez vous en servir. ■



DEUX HEURES DE SOUTIEN PAS SI ANODINES...

Par Michel Benkemoun

« Les 12 heures dévolues à l'animation pédagogique deviennent 18 heures annuelles consacrées de manière globale à l'animation et à la formation. »

Des syndicats présentent cela comme un changement anodin, d'autres comme une victoire, 6 heures de plus, vous vous rendez compte !

N'ont-ils vraiment pas vu ce qu'il y avait derrière ? Se sont-ils fait rouler dans la farine pendant ces « négociations » ? Certains ont même signé cette régression et d'autres se posent la question ! C'est une honte !

Derrière cette phrase anodine, il y a tout ce que nous ne voulions pas !

Pas de formation professionnelle pendant les vacances !

Pas de disparition de la formation professionnelle !

18 heures comptées comme formation professionnelle, vous y ajoutez les heures de soutien qui peuvent se transformer en formation et vous comprendrez la réelle volonté de combattre l'échec scolaire de notre ministre. C'est le soutien ou la formation, à vous de choisir. Vous choisissez la formation ? Alors cela sera pendant les vacances puisque ce sont des heures non effectuées. Et pour vous déculpabiliser, vous pourrez toujours participer aux stages vacances en heures sup...

Qu'a donc à y gagner le gouvernement ? **TOUT !**

Il a même réussi un gros coup, sans manifestation : **il a supprimé 1800 postes** de brigade formation avec la bénédiction des syndicats signataires. Plus besoin de ces brigades car il n'y a plus de formation sur le temps de travail, ce sera pendant les vacances.

Et dans notre département ou tout le potentiel de ces brigades était investi dans la formation du spécialisé pour rattraper le retard ? Qu'elles disparaissent est sans importance car ce qui est maintenant en ligne de mire ce sont les RASED.

Ne vous y trompez pas ! Notre ministre n'a jamais voulu aider les élèves en difficulté !

A SUD Éducation 66, nous réclamons une véritable offre de formation professionnelle sur le temps de travail, un véritable soutien des élèves en difficulté avec un maître supplémentaire par école, le respect des rythmes scolaires et des élèves.

Nous refusons la cogestion :

- de la casse de l'école et de ses effectifs
- de la casse de la formation professionnelle
- de la casse à venir des RASED

Nous avons quitté et refusé ces négociations car les dés étaient pipés, nous ne le regrettons pas, et bien entendu nous ne signerons pas ce texte régressif pour les enseignants, les élèves et l'école que nous défendons ! ■

NOUVEAUX PROGRAMMES : AMBITIEUX ?

Il y aurait beaucoup à dire sur le projet de programmes de l'école primaire datés du 20 février dernier. Jack Lang et Luc Ferry, dans un article du *Nouvel Observateur* du 13 mars, dénoncent, hélas avec raison, l'escroquerie du ministère consistant à vouloir faire croire que ces programmes sont plus ambitieux tout en réduisant les horaires et les attentes.

Un exemple simple : En fin de CM2, le nouveau programme attend d'un élève qu'il soit capable d'« orthographier un texte simple de dix lignes lors de sa rédaction ou de sa dictée », tandis que l'ancien demandait qu'il sache rédiger un « récit » au moins deux fois plus long, mais aussi « noter des informations », « rédiger une courte

synthèse ».

Dans la présentation de ce programme, Xavier Darcos lui fixe un objectif : « *diviser par trois en cinq ans le nombre d'élèves qui sortent de l'école primaire avec de graves difficultés* ». Une ambition qui laisse rêveur...

Ce projet de programmes et sa présentation sont disponibles sur internet :

<http://www.education.gouv.fr/cid21007/presentation-des-nouveaux-programmes-du-primaire.html>

Marc Anglaret

PUBLICATION ANNONCÉE DES RÉSULTATS AUX ÉVALUATIONS CE1 – CM2 : UN PAS DE PLUS VERS LA MISE EN CONCURRENCE DES ÉCOLES

D'après le journal numéro 46 de Sud Éducation Manche

Mis en place à la rentrée 2007, le protocole national d'évaluation diagnostique en CE1 et CM2 avait pour fonction annoncée de faciliter pour les enseignants le repérage et l'analyse des difficultés des élèves, ainsi que la mise en œuvre des aides à apporter.

Concernant l'évaluation CM2, les conclusions de l'expérimentation devaient « permettre de conduire les éventuels ajustements nécessaires en vue de la version 2008. » Et clairement, il y en avait bien besoin !

Or il ne s'agit plus de simples ajustements, mais d'un réel détournement de fonction : les tests sont bien en cours de modification, mais pour les rendre compatibles avec le « socle commun des indispensables » voulu par la loi d'orientation Fillon, et pour les centrer sur des objectifs préalablement fixés en matière de connaissances et de compétences. Ils devraient être passés non plus en début d'année, mais en milieu d'année. Ils permettront non plus de détecter des difficultés, mais de juger le niveau atteint, en fonction d'une définition très précise des connaissances qu'un élève doit avoir acquises en fin de CE1 et de CM2.

Cerise sur la bûche, Xavier Darcos a annoncé en

décembre son intention de voir les résultats de ces évaluations publiés école par école, probablement sur internet et ce, dès l'an prochain. On connaissait déjà les palmarès d'établissements du secondaire, c'est au tour de l'école primaire d'entrer dans la course aux résultats. Facile d'imaginer, dans le cadre de la suppression de la carte scolaire, les conséquences d'une telle publication... Comble de l'ineptie, on sait aujourd'hui que la culture du résultat n'est aucunement efficace : la Grande Bretagne, dont s'est inspiré X. Darcos, a connu une nette dégringolade lors des dernières évaluations PISA. Selon le président du syndicat des chefs d'établissement : « Au mieux ce classement (des établissements) montre simplement où les riches vivent. Au pire, il démoralise des écoles qui travaillent dur pour apporter une éducation de qualité à des jeunes qui en ont été privés ».

Stigmatisation, accroissement des pressions sur les écoles et les enseignants, rendus seuls responsables du niveau des élèves, mesure exclusivement quantitative mais partielle des acquis : voilà la réponse ministérielle au problème de la difficulté scolaire. ■

RETRAITES

SAMEDI 29 MARS

JOURNÉE NATIONALE DE MOBILISATION POUR LA DÉFENSE DES RETRAITES

A L'APPEL DE L'UNION SYNDICALE SOLIDAIRES, LA CGT, LA FSU

Le gouvernement veut encore s'attaquer à nos retraites ■ Il a décidé d'augmenter de nouveau la durée de cotisation pour tous les salariés ■ Dans cette situation, il importe de réagir tous ensemble sous peine de subir une nouvelle détérioration de nos droits sociaux ■ La journée unitaire de manifestations du 29 mars sera une première étape dans cette mobilisation ■

VIOLENCE, ÉCOLE ET SOCIÉTÉ

Communiqué de la Fédération Sud Éducation

Fin janvier 2008 dans le Nord, encore un fait divers concernant « la violence à l'école ». Après l'enseignante poignardée, le chef d'établissement agressé (qui se serait peut-être finalement auto-mutilé), voici donc l'élève qui insulte son enseignant et reçoit une gifle de la part de ce dernier.

Les comportements violents n'ont aucune place dans une véritable relation éducative. Il est de la responsabilité de chacun-e (professionnel-le-s, élèves, parents) de refuser et de combattre la violence, et toute personne qui passe à l'acte est forcément en partie responsable. Mais à trop se focaliser sur tel ou tel incident, on en oublie l'essentiel.

Nous vivons dans une société violente. La misère, l'exclusion sociale, la peur de l'avenir, la répression policière, les discriminations, l'étalage tapageur du luxe et de l'impunité des puissants sont des violences, que certains jeunes subissent tout particulièrement. Les grands médias véhiculent aussi des messages violents dans les informations, les fictions, les programmes jeunesse, mais aussi la publicité, qui joue sur nos désirs et crée des frustrations.

Le malaise de la jeunesse est nié par les responsables politiques actuels. Le malaise de nombreuses/eux professionnel-le-s de l'éducation également. Ces deux malaises sont liés. Lorsque le gouvernement parle de supprimer des dizaines de milliers de postes dans l'Éducation Nationale, pour des raisons d'économies budgétaires, il sous-entend que nous sommes des parasites. Lorsqu'on multiplie ou transforme radicalement nos missions, sans

concertation, sans moyens, sans formation, au gré des modes et des sondages, nous sommes nié-e-s dans notre identité professionnelle. Lorsque les pressions hiérarchiques, la mise en concurrence, la « culture » du résultat, la précarité et les méthodes « manageuriales » des grandes entreprises s'imposent, de la maternelle à l'université, c'est l'esprit même du service public qui est trahi.

Dans une société de la suspicion et de la répression (fichages, contrôles policiers, sans-papiers arrêtés aux portes des écoles, vidéosurveillance, lois sans pitié pour les mineur-e-s...), quelle est la place de l'éducation ? Quel avenir construisons-nous pour la jeunesse de ce pays, tant que l'école publique aura pour mission essentielle de reproduire et d'accentuer les inégalités sociales, et de contenir une jeunesse « inquiétante », pour permettre à la ménagère de moins de cinquante ans d'aller faire ses courses sans avoir peur d'être agressée ?

Il est urgent d'améliorer la confiance entre l'ensemble des partenaires du système éducatif. Il est urgent d'améliorer l'école, dans ses fonctionnements, ses méthodes, ses moyens, ses contenus... Il est urgent d'inventer collectivement un service public d'éducation oeuvrant à l'émancipation de chaque enfant, levier pour construire une société de justice, de savoir et de liberté. En attendant, les incidents futurs risquent malheureusement de se révéler encore plus dramatiques que des insultes et des gifles. ■

**Quel avenir
construisons-nous pour
la jeunesse de ce pays,
tant que l'école
publique aura pour
mission essentielle de
reproduire et
d'accentuer les
inégalités sociales ?**

LA SEMAINE « ÉCOLE – ENTREPRISE » : LE MEDEF TOUJOURS EN QUÊTE DE JEUNES PROIES

Par Marc Anglaret

Destinée aux élèves de la quatrième à la terminale, la semaine « Ecole – Entreprise » (huitième édition cette année) s'est déroulée du 19 au 24 novembre 2007. D'après Eduscol (1), le site pédagogique de l'Éducation nationale, elle est organisée « en partenariat avec le monde professionnel ». Derrière cette subtile périphrase, un sigle se cache (à peine) : le MEDEF. C'est donc une information officielle : le monde professionnel n'est rien d'autre que le monde des patrons, ou plutôt de leur « syndicat ». Voilà du moins ce que cette semaine « Ecole – Entreprise » s'acharne depuis huit ans à vouloir faire croire à nos élèves.

Nous ne débattons pas ici de la question de l'équilibre entre les formations « professionnelle » et « intellectuelle » que l'école doit apporter aux élèves. Cette question reçoit évidemment des réponses différentes selon l'âge et le type d'enseignement (général, technologique ou professionnel). Il s'agit seulement ici de dénoncer ce qui n'est rien de moins qu'une propagande organisée par le MEDEF avec la bénédiction du Ministère de l'Éducation nationale.

Faut-il rappeler ce qu'est le MEDEF ? Ce n'est ni l'incarnation du « monde professionnel », ni même celui de l'entreprise, comme il cherche à le faire croire, et pas seulement par son sigle. C'est un groupe de pression qui défend l'intérêt d'une classe, la classe dirigeante du secteur privé, et dont les propositions sont si libérales que même un gouvernement se revendiquant d'une droite « décomplexée » ne les suit pas toujours. Ce n'est pas et cela ne peut pas être un partenaire « neutre » idéologiquement. Certes, ricaneront les cyniques, mais que sont les syndicats de salariés, sinon également des groupes de pression corporatistes et marqués idéologiquement ? Nul besoin d'être marxiste pour répondre que, précisément, on imagine mal, à juste titre d'ailleurs, une semaine « Ecole – Entreprise » organisée en partenariat avec la CGT, ou même la CFDT... (pour ne rien dire de SUD !). Nous ne contestons pas ici le droit aux patrons de défendre leurs intérêts de patrons, mais qu'ils le fassent hors de l'école, et sans essayer de faire croire que c'est pour le bien

des élèves et même des enseignants !

La brochure présentant la semaine, co-éditée par l'Éducation nationale et le MEDEF, déborde presque à chaque page d'« esprit d'entreprise », de « goût d'entreprendre ». Mais au-delà de cette rhétorique qui peut sembler plus ridicule que dangereuse, les véritables objectifs des patrons ne sont pas non plus cachés. Deux exemples :

- Ce rapprochement entre l'école et l'entreprise doit permettre de « concevoir avec les acteurs du monde professionnel des outils pédagogiques communs ». Traduction sans tartuferie : publicité gratuite pour les entreprises à l'égard d'une « cible » de premier choix, nos élèves, d'autant plus faciles à manipuler que ces « outils pédagogiques » seront présentés dans un cadre scolaire et bénéficieront donc d'une caution de sérieux que n'ont pas les supports publicitaires « classiques » comme les spots télévisés.

- Les rencontres « Ecole – entreprise » ont également pour objectif d'« aider à l'orientation des élèves ». Voilà qui devrait théoriquement nous réjouir ! Mais tous les COPsys (Conseillers d'Orientation-Psychologues) savent bien que les patrons ont toujours une vision à très court terme de cette orientation des élèves : pour eux, l'école est là pour leur fournir de la main d'œuvre, déjà formée si possible, afin de répondre à leurs besoins du moment, quitte bien sûr à les mettre au chômage si la « conjoncture » l'exige (la mondialisation libérale et ses délocalisations imposent parfois des sacrifices). Quant aux

ÉCOLE - ENTREPRISE

aspirations des élèves, inutile d'en parler...

Certains pourraient naïvement croire qu'il s'agit là de l'idéologie libérale propre au MEDEF, que l'Éducation nationale essaie de tempérer un peu... Qu'on en juge : la page du site Eduscol déjà mentionnée (1) explique quels sont, pour les élèves, les enjeux de cette semaine : « Développer le goût d'entreprendre et prendre conscience des valeurs positives de l'entreprise, lieu de création de richesses et de développement personnel ». « Valeurs positives de l'entreprise » (pourquoi, il y en a de négatives ?), « création de richesse » (au sens de la richesse intellectuelle, n'en doutons pas...), « développement personnel » (la même expression que pour la sous-littérature à la mode pour se faire des amis facilement ou avoir son âme en harmonie avec son corps...) : alors, rassurés ?

La laïcité, hélas menacée de bien d'autres manières ces derniers temps, c'est aussi des « partenaires » neutres idéologiquement pour l'école. A défaut, une pluralité représentative du monde de l'entreprise dans sa diversité permettrait peut-être de remettre quelques pendules à l'heure. Mais les élèves entendent-ils beaucoup parler de syndicats, et plus largement de droit du travail, de harcèlement sur le lieu de travail, de licenciement abusif, et ainsi de suite, au cours de la semaine « Ecole – Entreprise » ? Non, tout cela ne fait manifestement pas partie des « valeurs positives de l'entreprise », et pourrait freiner chez nos élèves leur « goût d'entreprendre » !

Boycottons la prochaine semaine « Ecole – entreprise » ! ■

(1) <http://eduscol.education.fr/D0045/SemaineEcoleEntreprise.htm>

POLITIQUE

BLING BOUM

Par Francis Maury

Populisme ou « peoplisme » ; les signes inquiétants de manipulation du procédé démocratique ne semblent malheureusement pas inquiéter tant que ça ! Non content d'interférer dans les plus hautes instances juridictionnelles de la République, en demandant au Conseil Constitutionnel d'envisager les amendements nécessaires à l'application immédiate de la loi sur la récidive, Nicolas Sarkozy essaie comme à son habitude de faire croire que ce qu'il demande est justifié par l'urgence de réformer.

Premièrement il laisse ainsi penser que la loi n'est pas applicable, ce qui est faux ; elle l'est (malheureusement !) dans le respect des remarques faites par le Conseil Constitutionnel et dès parution au journal officiel de son décret d'application, dont seul le gouvernement est responsable. Cela vient d'être fait, semble-t-il.

Deuxièmement il remet en cause la pertinence du temps de la réflexion comme principe fondateur de la loi.

Cela est d'autant plus grave que ces insinuations

répétées, régulières et sur des sujets divers autorisent à penser nécessaire la réforme du processus judiciaire en lui-même ; cette technique de communication a pour unique but de « ringardiser » artificiellement des méthodes de travail basées sur la prise en compte nécessairement distanciée et contradictoire des événements.

Laisser croire que la réaction « à chaud » peut s'inscrire comme gouvernance est une des caractéristiques de l'idéologie « peoplisme ».

Il faut cependant bien en convenir : cette dérive est cautionnée par de trop nombreux citoyens. Qui ne se cachent pas ainsi derrière une vie trop « stressante » et le « cruel manque de temps » pour s'en remettre alors à la facilité de la pensée réactive, immédiate, consommable, comme les trop nombreux « clichés » du JT de 20 heures qui abreuvant les sillons d'une réflexion pré-installée ? Les habitants de Sarkoland n'ont pour le moment que les dirigeants qu'ils méritent ; beaucoup, semble-t-il, commencent à s'en mordre les doigts ! ■

« CASSE-TOI ALORS, PAUVRE CON ! »

Par **francis Maury**

Petit rappel chronologique :

Le 31 janvier 2004, un manifestant lance à Nicolas Sarkozy : « retourne en Chine, espèce de Hongrois » ; jugé en comparution immédiate et il est condamné à un mois de prison ferme par le tribunal correctionnel de Paris.

Le 7 février 2004, un homme de 21 ans lance : « Sarkozy, va niquer ta mère ! »...

Il sera immédiatement interpellé par la police et placé en garde à vue, puis condamné à un mois de prison ferme en comparution immédiate le 11 février.

En janvier 2007, un jeune de 19 ans lance : « Je nique Sarko, le fils de pute ! ». Il sera condamné à quatre mois de prison ferme en août 2007.

En novembre 2007, six hommes ont été condamnés à des peines de détention allant de trois mois avec sursis à six mois fermes pour avoir réalisé un clip pendant les émeutes de 2005, dans lequel certains d'entre eux proféraient des insultes à l'égard de Nicolas Sarkozy autour d'une voiture en flammes à Elancourt (Yvelines)...

Le 06 novembre 2007, lors de sa visite aux marins pêcheurs du Guilvinec, un marin pêcheur, l'avait insulté. Notre président avait répliqué par : « C'est toi qui as dit ça ? Ben descends un peu le dire, descends un peu... ». Réponse : « Si je descends, je te mets un coup de boule »... Il fut alors arrêté par les services de sécurité... Affaire classée sans suite.

Le 23 février 2008, Nicolas Sarkozy prend un bain de foule au Salon de l'Agriculture. Dans la cohue, il serre la main de toutes les personnes proche de lui... Soudain, un visiteur d'un certain âge lance un : « ah non, touche-moi pas... » Nicolas Sarkozy répond : « Casse-toi alors... ». Le visiteur enchaîne par un : « Tu me salis ! » Le Président conclut par un : « Casse-toi

alors, pauvre con... »

Cette vidéo a sinon fait scandale, du moins battu des records d'audience sur Internet.

(Voir les liens en fin d'article)

De quel droit le chef de l'Etat refuse-t-il la visite du salon à un citoyen qui n'a pas envie de lui serrer la main ?

Il existe des lois protégeant le président, mais également les ministres. Existence ainsi l'« outrage à la fonction de président de la République », mais aussi l'« outrage à personne dépositaire de l'autorité publique »... On l'a lu plus haut, la loi s'applique !

Sera-t-il bientôt nécessaire d'amender la loi pour introduire un article sur l'« outrage par personne dépositaire de l'autorité publique » ?

Nicolas décomplexé vraiment le nouveau langage politique ; mais cette fois-ci c'est la province qui montre l'exemple ; jeudi 21 février, au cours du dernier face-à-face avec Alain Rousset sur TV7, Alain Juppé répond à la question « que ferez-vous en cas de défaite ? »... par un grand bras d'honneur ! Sous-entendu « allez vous faire

f... ». C'est très élégant, exactement du même degré : mépris et vulgarité. Nicolas bouscule les habitudes, celle-ci méritera d'être inscrite dans les futurs manuels de morale républicaine ! Je ne suis pas sûr que notre président n'ait pas, lui aussi, besoin de leçon de morale concernant les différents niveaux de langage ! ■

SARKOZY VEUT SE RÉCONCILIER AVEC LES FRANÇAIS



Liens Internet :

Au salon de l'agriculture

http://www.news-de-stars.com/video/nicolas-sarkozy-insulte-un-agriculteur_art2048.html

Sur TV7

<http://fr.youtube.com/watch?v=Ptf-74gvuEo>

éducation
Sud66

28, rue Henry Bataille
66000 PERPIGNAN

tél : 04.68.52.57.57
ou 06.84.89.01.17

fax : 04.68.52.54.54

e-mail :
sudeducation.66@laposte.net

site web départemental :
www.sudeducation66.org

Site web
national :
www.sudeducation.org

Permanences :
Mardi, jeudi et vendredi

L'Équipe Syndicale de SUD Éducation 66 :

- Francis Maury (déch. 6h)
- Nicolas Lambert (6h)
- Emmanuel Peroy (3h)
- Marc Anglaret (3h)
- Ariane Augé
- Nicolas Pierre
- Benjamin Garcia
- Patrice Bégnana
- Michel Benkemoun
- Patrick Billard
- Pauline Gairin-Calvo

En route pour le Sud 66
Trimestriel

N 17 - Mars - Avril - Mai 2008

N de CPPAP : 0908 S 06756

N ISSN en cours

Directeur de publication :

Benjamin Garcia

Journal imprimé par

SUD Education 66

28 rue Henry Bataille

66000 Perpignan

SYNDICALISME ET POLITIQUE

SUD : L'ENNEMI

Par Patrice Bégnana

François Hollande, le premier secrétaire du Parti Socialiste, s'est choisi un ennemi : SUD. Un entretien avec le journal *Sud-Ouest* daté du 29 novembre 2007 le laisse entendre.

Quel était le contexte ? Les cheminots, les électriciens, les gaziers étaient en grève pour défendre leurs retraites. La presse, écrite et audiovisuelle, ne désemplissait pas de reportages sur les syndicats. SUD Rail était présenté comme le syndicat radical. Les étudiants étaient en grève contre la loi LRU. Des assemblées générales votaient le blocage de certaines facultés. SUD-étudiant était présenté comme le syndicat radical.

En abrégé, SUD apparaissait comme un nid de gauchistes et/ou d'anarchistes, guettant le moment favorable pour transformer des grèves de privilégiés en mouvement révolutionnaire. La république était en danger. La démocratie, la vraie, la représentative, celle de Nicolas Sarkozy et de l'UMP était menacée. On pouvait lire sous la plume de brillants éditorialistes que les assemblées générales n'étaient qu'une répétition des Soviets. Et chacun sait que la politique de Staline était le résultat des décisions des Soviets d'ouvriers, de paysans et de soldats.

Bref, François Hollande exprimait ainsi tout le mal que les authentiques démocrates, les vrais libéraux, les purs républicains, les hommes de gauche doivent penser de SUD.

L'ennemi ! Non pas l'adversaire, non pas une conception du syndicalisme avec laquelle on n'est pas d'accord. Non : l'ennemi. Celui à qui on fait la guerre. Celui qu'il faut éliminer par tous les moyens.

Que revendique "SUD", pour utiliser cette abréviation, pour être considéré comme l'ennemi ou, comment dire... l'axe du mal ? Une retraite décente. Des conditions d'études décentes.

Voilà l'ennemi que François Hollande, premier secrétaire du parti socialiste s'est choisi.

Qui sont ses amis ?

Ce ne sont ni Pierre ni Yann (voir article page 4). ■